



**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2019**

L'An deux mille dix-neuf, le 18 novembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 12 novembre, réuni en séance publique, en salle du conseil sous la présidence de Frédéric VALLETOUX, Maire.

Etaient présents : M. ROUSSEL, M. PORTELETTE, Mme CLER, Mme MAGGIORI, Mme PERRACHON, M. RAYMOND, Mme JACQUIN, M. FLINÉ, M. JADAUD, Mme PATERNI, Mme MONTORO, M. PERROT, Mme BRUNET, M. BEAUDOUIN, M. SCHÜTZ, Mme BOLLET, M. DORIN, Mme FOURNIER, Mme SAVATIER, M. THOMA, Mme DE SAULNAY, Mme SARKISSIAN, Mme MACHERY, M. AIT AMRAOUI

Ne prennent pas part au vote :

M. THOMA (et pouvoir), Mme DE SAULNAY, Mme SAVATIER, Mme FOURNIER et Mme SARKISSIAN (et pouvoir) : délibération N°19/127
Mmes SARKISSIAN (et pouvoir) et DE SAULNAY : délibération N°19/128

Etaient représentés :

Mme PHILIPPE, pouvoir à M. ROUSSEL
M. CUENOT, pouvoir à Mme MAGGIORI
Mme LARUE, pouvoir à M. PORTELETTE
Mme POCHON, pouvoir à Mme PATERNI
Mme SOMBRET, pouvoir à Mme BRUNET
M. DIXMERAS, pouvoir à Mme SARKISSIAN
M. DUVAUCHELLE, pouvoir à M. THOMA

Etaient absents :

M. MIDY
M. JADAUD, pour le vote des délibérations N°19/130 et N°19/131
M. AIT AMRAOUI, pour le vote des délibérations N°19/132 à N°19/134
M. THOMA, pour le vote des délibérations N°19/133 à N°19/141
Mme FOURNIER, pour le vote de la délibération N°19/152

Secrétaire de séance : M. SCHÜTZ

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

PREND connaissance de la liste des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal du Conseil municipal 23 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

(Délibération N°19/120)

APPROUVE à l'unanimité, le rapport joint (annexe N°1), de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 25 septembre 2019.

(Délibération N°19/121)

DECIDE à l'unanimité (5 abstentions : M. THOMA et Mmes DE SAULNAY, SAVATIER et FOURNIER) l'admission sur le compte 6541 « Créances admises en non-valeur », de la partie en capital de l'annuité 2019 de la dette de la géothermie pour un montant total de 160 864,21€. **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2019 de la Ville, chapitre 65, article 6541.

(Délibération N°19/122)

APPROUVE à l'unanimité le reversement du Syndicat Mixte pour la Géothermie de Fontainebleau pour 467 490€ au budget de la Ville. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. **PRECISE** que ce produit sera inscrit au budget de l'exercice en cours, sur le compte 7788 - Produits exceptionnels divers.

(Délibération N°19/123)

DECIDE à la majorité (7 contre : M. THOMA et Mmes DE SAULNAY, SAVATIER, FOURNIER et SARKISSIAN) de modifier les autorisations de programme et de crédits de paiement conformément au tableau annexé (annexe N°2) à la présente délibération. **PRECISE** que les crédits de paiements seront inscrits au budget principal aux articles comptables concernés.

(Délibération N°19/124)

ADOpte à la majorité (7 contre : M. THOMA et Mmes DE SAULNAY, SAVATIER, FOURNIER et SARKISSIAN) la décision modificative n°2 du budget principal de la Ville de Fontainebleau, pour l'exercice 2019, par chapitre, selon le tableau annexé (annexe N°3) à la présente délibération.

(Délibération N°19/125)

ADOpte à la majorité (5 abstentions : M. THOMA et Mmes DE SAULNAY, SAVATIER et FOURNIER et 2 contre : Mme SARKISSIAN) la décision modificative n°1 du budget annexe du théâtre de Fontainebleau, pour l'exercice 2019, par chapitre, selon le tableau annexé (annexe N°4) à la présente délibération.

(Délibération N°19/126)

PREND acte, à l'unanimité, de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires pour la préparation des budgets primitifs 2020 du budget principal de la Ville et du budget annexe du Théâtre Municipal. **PRECISE** que le rapport d'orientations budgétaires, joint (annexe N°5), a été établi pour servir de support au débat et remis à tous les membres du conseil municipal.

(Délibération N°19/127)

FIXE, à l'unanimité, à neuf le nombre de postes d'adjoints au Maire. **DECIDE** de ne procéder qu'à une seule élection d'adjoint au Maire afin de ne pourvoir qu'au poste d'adjoint vacant. **APPROUVE**, que le nouvel adjoint occupera le dernier rang des adjoints au Maire, soit le 9^{ème} rang, cela ayant pour effet que chacun des adjoints actuels remonte d'un rang, conformément au tableau des adjoints au Maire approuvé par délibération N°18/33 du 9 avril 2018.

(Délibération N°19/128)

PRECISE que le bureau est constitué du Président de séance, M. VALLETOUX, du secrétaire de séance M. SCHÜTZ et de deux assesseurs, Mme BRUNET et M. THOMA.

Résultat du vote :

- 29 bulletins ont été trouvés dans l'urne
- 1 bulletin «nul»
- 4 bulletins blancs
- 24 bulletins pour M. FLINÉ

ELIT, M. Thibault FLINÉ, le 9^{ème} adjoint au Maire, conformément au résultat du dépouillement du vote.

APPROUVE en conséquence, le nouveau tableau des adjoints au Maire :

- 1^{er} Adjoint au Maire : Mme PHILIPPE
- 2^{ème} Adjoint au Maire : M. ROUSSEL
- 3^{ème} Adjoint au Maire : Mme MAGGIORI
- 4^{ème} Adjoint au Maire : M. PORTELETTE
- 5^{ème} Adjoint au Maire : Mme PERRACHON
- 6^{ème} Adjoint au Maire : M. RAYMOND
- 7^{ème} Adjoint au Maire : Mme CLER
- 8^{ème} Adjoint au Maire : Mme JACQUIN
- 9^{ème} Adjoint au Maire : M. FLINÉ

PRECISE que les rectifications nécessaires seront apportées au tableau du conseil municipal.

(Délibération N°19/129)

ABROGE, à l'unanimité, la délibération N°14/33 du conseil municipal du 11 avril 2014 relative à la désignation d'un représentant chargé de siéger au sein de la SA « FSM ». **APPROUVE** le fait de désigner un nouveau représentant chargé de siéger au sein de la SA « FSM ». **DECIDE** de procéder à un vote à main levée pour désigner un représentant de la commune au sein de la SA « FSM ». **DESIGNE** M. FLINÉ, conseiller municipal, chargé de siéger au sein de la SA « FSM ». **AUTORISE** ce représentant à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de cette entité. **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il est à noter le départ de M. JADAUD.

(Délibération N°19/130)

ABROGE, à l'unanimité, la délibération n°19/96 du conseil municipal du 23 septembre 2019. **APPROUVE** que tout candidat déclaré aux élections municipales de 2020 pourra disposer gratuitement (par dérogation aux délibérations éventuelles en vigueur) d'une salle municipale par site, ainsi que des équipements municipaux éventuels nécessaires (chaises, tables, dispositif micro, matériel de projection), conformément au tableau ci-dessous :

Sites	Nombre de dates (fréquence)	
	Jusqu'au 31/12/2019	Du 1/1/2020 au 1 ^{er} tour
Ecole maternelle Lagorsse	1	1
Ecole Paul Jozon	1	1
Ecole St Merry	1	1
Ecole La Cloche	1	1
Gymnase Ecole Bréau	1	1
Maison des Associations	1	1
L'Atelier (Charité Royale)	1 (déc. 2019)*	2
Salle des fêtes ou Foyer (théâtre municipal)	1	2

(*) selon disponibilité de la salle

PRECISE qu'un agent municipal assurera gratuitement l'ouverture et la fermeture de la salle concernée par la mise à disposition. **PRECISE** que lesdites mises à disposition s'effectueront par décision du Maire, à l'appui d'une convention. **PRECISE** que ces mises à disposition de salles municipales pourront être accordées, suivant les compatibilités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.

(Délibération N°19/131)

AUTORISE, à l'unanimité, la création de quatre postes temporaires d'agents recenseurs chargés du recensement de la population pour l'année 2020, pour une période allant du 1^{er} janvier au 22 février inclus. **APPROUVE** l'application des nouveaux barèmes de rémunération en euros au profit des agents recenseurs, comme suit :

	BRUT
Bordereau d'IRIS	7 € 00
Dossier d'adresse collective (DAC)	1 € 40
Feuille de logement (FL)	2 € 20
Bulletins individuels (BI)	2 € 40
1 ^{ère} formation	30 € 00
2 ^{ème} formation	30 € 00
3 ^{ème} formation	30 € 00
Tournée de reconnaissance	50 € 00
Frais de déplacement, de téléphone et divers (forfait)	195 € 00 NET

APPROUVE l'attribution des primes de 50 € brut au titre de la collecte, de 50 € brut pour la tenue du carnet de tournée et de 50 € brut pour les opérations terminales. **APPROUVE** l'attribution d'une indemnité forfaitaire de 920 € brut au profit de chacun des agents de la Ville concernés, le coordonnateur communal et l'adjoint contrôleur, pour travaux supplémentaires. **PRECISE** que le coordonnateur communal, l'adjoint contrôleur et les agents recenseurs seront désignés par arrêté du Maire. **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2020 de la Ville.

Il est à noter le retour de M. JADAUD et le départ de M. AIT AMRAOUI

(Délibération N°19/132)

PREND ACTE, à l'unanimité, de la communication, donnée au titre de l'exercice 2018, au Conseil municipal du rapport annuel d'activités de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (annexe N°6) et des comptes administratifs correspondants :

- Budget principal
- Assainissement

- Eau
- Télécentre
- Grand Parquet
- Port de plaisance
- Activités sportives et de loisirs

Il est à noter le départ de M. THOMA.

(Délibération N°19/133)

APPROUVE, à l'unanimité (2 abstentions : Mme SARKISSIAN) le rapport d'activités de la SEM du Pays de Fontainebleau, au titre de l'exercice 2018, joint (annexe N°7) à la présente.

(Délibération N°19/134)

APPROUVE le renouvellement du bail à l'unanimité, joint (annexe N°8) à la présente, avec l'Etat et selon les éléments précités, afin que les services de l'IEN continuent à occuper les locaux à usage de bureaux, propriété de la Ville, sis au 1 rue Jean Becquerel à Fontainebleau. AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit bail avec l'Etat

Il est à noter le retour de M. AIT AMRAOUI.

(Délibération N°19/135)

APPROUVE à l'unanimité, l'avenant n°2, joint (annexe N°9), à intervenir avec la société « MATE » domiciliée à Chanteloup-en-Brie (77600), au marché d'aménagement intérieur de la Bibliothèque Municipale relatif aulot n° 7 - Courant Fort Faible / SSI. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant, ainsi que tous les documents correspondants. PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2019 de la Ville et en tant que de besoin aux budgets primitifs des exercices suivants.

(Délibération N°19/136)

APPROUVE à l'unanimité, l'avenant n°2, joint (annexe N°10), à intervenir avec la société « AMG » domiciliée à Chalette-sur-Loing (45120), au marché d'aménagement intérieur de la Bibliothèque Municipale relatif aulot n° 10 – Plâtrerie isolation / faux plafond. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant, ainsi que tous les documents correspondants. PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2019 de la Ville et en tant que de besoin aux budgets primitifs des exercices suivants.

(Délibération N°19/137)

APPROUVE à l'unanimité, l'avenant n°4, joint (annexe N°11), à intervenir avec la société « TP Goulard » domiciliée à Avon (77215), au marché d'aménagement intérieur de la Bibliothèque Municipale relatif au lot n° 14 – VRD / Espaces verts. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant, ainsi que tous les documents correspondants. PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2019 de la Ville et en tant que de besoin aux budgets primitifs des exercices suivants.

(Délibération N°19/138)

APPROUVE à l'unanimité, l'avenant n°3, joint (annexe N°12), à intervenir avec la société « ERI » domiciliée à Fontenay-sous-Bois (94120), au marché d'aménagement intérieur de la Bibliothèque Municipale relatif au lot n°6 - Métallerie / Serrurerie. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n°3, ainsi que tous les documents correspondants. PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2019 de la Ville et en tant que de besoin aux budgets primitifs des exercices suivants.

(Délibération N°19/139)

APPROUVE à l'unanimité, l'avenant n°3, joint (annexe N°13), à intervenir avec la société « VITTE » domiciliée à Provins (77481), au marché d'aménagement intérieur de la Bibliothèque Municipale relatif au lot n°2 Démolition / Gros oeuvre / Ravalement / Carrelage. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n°2, ainsi que tous les documents correspondants. PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2019 de la Ville et en tant que de besoin aux budgets primitifs des exercices suivants.

(Délibération N°19/140)

APPROUVE à l'unanimité, l'avenant n°1, joint (annexe N°14), à intervenir avec la société « Aster Les Assurances Territoriales » (75009 Paris) mandataire de la compagnie d'assurance « Millennium Insurance Company » domiciliée à Gibraltar, au marché d'assurance des risques statutaires. AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer ledit

avenant et toutes pièces s'y rapportant. PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2019 de la ville, et le seront sur les exercices suivants,

(Délibération N°19/141)

DECIDE à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs du personnel communal par la suppression des postes suivants :

FILIERES	GRADES	NOMBRE DE POSTES
Administrative	Attaché	4
Technique	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1
	Technicien	1
	Agent de maitrise Principal	1
	Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	2
	Adjoint technique Temps Non complet 25/35 ^{ème}	1
	Emploi d'avenir	1
Culturelle	Adjoint du patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	1
Artistique	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1
	Assistant d'enseignement artistique Principal de 1 ^{ère} classe Temps Non Complet	
	17/20 ^{ème}	1
	14/20 ^{ème}	1
	12.25/20 ^{ème}	1
	12/20 ^{ème}	1
	6.75/20 ^{ème}	1
	6.5/20 ^{ème}	1
	3.5/20 ^{ème}	1
	3/20 ^{ème}	2
Assistant d'enseignement artistique Principal de 2 ^e classe Temps Non complet		
6/20 ^{ème}	2	
3.25/20 ^{ème}	1	
3/20 ^{ème}	1	
Animation	Animateur	1
	Adjoint d'animation Temps Non Complet	
	26/35 ^{ème}	1
	25/35 ^{ème}	1
	19/35 ^{ème}	1
	18/35 ^{ème}	2
7/35 ^{ème}	1	

	Emploi d'avenir	1
Police	Gardien-brigadier	3
TOTAL		37

Il est à noter le retour de M. THOMA

(Délibération N°19/142)

DECIDE à l'unanimité l'accueil de collaborateurs occasionnels bénévoles au sein de la Médiathèque municipale à compter du 20 novembre 2019. **APPROUVE** la convention type, jointe (annexe N°15), définissant les modalités d'intervention des bénévoles au sein de la Médiathèque municipale. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents afférents à la présente délibération.

(Délibération N°19/143)

DECIDE à l'unanimité, l'accueil de collaborateurs occasionnels bénévoles au sein des écoles municipales à compter du 20 novembre 2019. **APPROUVE** la convention type, jointe (annexe N°16), définissant les modalités d'intervention des bénévoles au sein des écoles municipales (temps périscolaires). **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents afférents à la présente délibération.

(Délibération N°19/144)

DECIDE à l'unanimité la mise à disposition ascendante d'une partie du service urbanisme de la Ville de Fontainebleau au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, telle que définie dans la convention, jointe (annexe N°17). **APPROUVE** ladite convention annexée de mise à disposition ascendante de la commune de Fontainebleau au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, à compter du 1^{er} janvier 2020 et ce jusqu'au 31 décembre 2021. **PRECISE** que la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau remboursera la Ville selon les modalités indiquées dans la présente convention. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte à intervenir dans ce cadre et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération. **DIT** que la recette correspondante est inscrite au chapitre 70 de l'exercice 2020 et suivants.

(Délibération N°19/145)

ABROGE à l'unanimité la délibération n°16/32 du 4 avril 2016 autorisant le recours au service civique. **DECIDE** de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales, ainsi que tout document y afférent. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

(Délibération N°19/146)

APPROUVE à l'unanimité la convention, jointe (annexe N°18), de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, le cahier des charges et ses annexes à intervenir entre la Commune de Fontainebleau, Enedis et EDF. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de renouvellement pour une durée de trente ans, ainsi que tous avenants à intervenir et tous documents nécessaires dans ce cadre.

(Délibération N°19/147)

APPROUVE à l'unanimité le protocole de partenariat ci-joint (annexe N°19), à intervenir entre la Ville de Fontainebleau et Enedis. **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit protocole de partenariat, ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre.

(Délibération N°19/148)

APPROUVE à l'unanimité l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2019 d'un montant de 913 € TTC au profit de l'établissement « Café de l'Etape » SARL L AND C. **PROCEDE** à l'annulation du titre de recette afférent n°835 bordereau n°81 du 12 septembre 2019. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

(Délibération N°19/149)

EMET à la majorité (6 abstentions : M. THOMA et Mmes DE SAULNAY, SAVATIER et SARKISSIAN et 1 contre : FOURNIER) un avis favorable sur le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi). **CHARGE** Monsieur le Maire de la notification de la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

(Délibération N°19/150)

APPROUVE à l'unanimité la convention annexée (annexe N°20), relative à l'animation et à l'encadrement d'un atelier en anglais avec l'association CROSSROADS : International English Speaking Association. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, et tout avenant à intervenir dans ce cadre.

PRECISE qu'une convention de mise à disposition de locaux scolaires et de matériels, confiés à titre précaire, révocable et gracieux au profit de l'association CROSSROADS sera réalisée chaque année scolaire par décision du Maire, conformément à la délibération du conseil municipal donnant délégation à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, selon les conditions définies.

(Délibération N°19/151)

APPROUVE à l'unanimité le versement, au profit de l'association festival Django Reinhardt (77920 Samois sur Seine) du solde de la subvention conformément à la convention d'objectifs 2019, d'un montant de 5.000€. **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2019 de la Ville.

Il est à noter le départ de Mme FOURNIER.

(Délibération N°19/152)

DONNE à la majorité (1 abstention : Mme SAVATIER et 1 contre : M. ROUSSEL) un avis favorable à la suppression du repos hebdomadaire les dimanches mentionnés ci-dessous dans les établissements de commerce de détail alimentaire et non alimentaire pour l'année 2020 :

- 12 janvier
- 2 février
- 17 et 24 mai
- 7 et 28 juin
- 19 juillet
- 29 novembre
- 6, 13, 20 et 27 décembre

SOLLICITE la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau pour avis sur ce dossier. **PRECISE** qu'en cas d'avis conforme de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, un arrêté du Maire interviendra à l'issue de cette procédure, afin d'en fixer les modalités d'application.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Vu pour être affiché le 20 novembre 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Fontainebleau, le 20/11/2019

Pour extrait conforme,
Frédéric VALLETOUX

Maire de Fontainebleau

* Les annexes des délibérations sont consultables à l'accueil, aux heures d'ouverture de la mairie.